

Version du document	Nature de la modification	Date
1	Création	18 février 2014

	REDACTION	APPROBATION	APPROBATION
Nom	Claude METENIER	Adeline CHABRAT	Dominique BERNIER
Fonction	Responsable Qualité	Infirmière coordinatrice départementale	Délégué
Visa			

1 - OBJET

Le présent protocole a pour objet de définir comment les aides-soignants doivent effectuer la pose de bas de contention chez une personne dans l'incapacité de le faire elle même, en respectant les précautions standards.

La contention veineuse est le traitement de base de l'insuffisance veineuse. Elle permet d'assurer un confort de vie chez les patients présentant une maladie veineuse. Elle a surtout un rôle préventif.

2 - RESPONSABILITES

Les infirmiers coordinateurs sont responsables de l'application de ce protocole par les aides-soignants.

3 - DESTINATAIRES

Tout le personnel d'intervention du SSIAD

4 – MODALITES DE REALISATION

➤ a) – Principes

- prévenir la personne de ce qu'on va lui faire
- respecter la pudeur et l'intimité de la personne
- veiller à assurer la sécurité du patient
- les bas de contention sont à utiliser à bon escient ; ils sont inutiles en position couchée
- ne pas interrompre la pose des bas sans motif grave

➤ b) - Préparation du matériel

AADCSA 20, Avenue Meunier 03000 MOULINS	PROTOCOLE Pose de bas de contention SSIAD
--	--

- ✓ Bas ou chaussettes de contention

5 – TECHNIQUE DE POSE

Après la toilette et avant le lever

- vérifier l'état cutané des jambes avant la pose
- mettre le bas à l'envers
- enfiler le pied puis le talon
- retourner le bas et dérouler sur la cheville et la jambe sans tirer
- ajuster avec la paume de la main
- s'assurer de l'absence de plis
- s'assurer de l'absence de douleur
- vérifier toute réaction allergique
- se laver les mains
- noter sur le diagramme soins
- signaler les éventuels problèmes à l'infirmier coordinateur

NB : la pose de bandes de contention n'est pas du ressort des aides soignants. Seuls les infirmiers sont habilités à faire cet acte.